



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à quinze heure, le Conseil d'administration, légalement convoqué s'est réuni à la Maison Ollivier, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Francis Tujague, Président.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

C. C. A. S.
DE
C O N T E S

Décision N° 2024-07-09

OBJET :

Voyage Annuel 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 13

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : TUJAGUE Francis, Président, AKEB Kader, EZINGEARD Nadine, VANNUCCI Malika, COLOMBO Nicole, REBERAC Dominique, COUDON Christiane, BOCQUET Maria,

Etaient représentés : IRLES Fabienne et CELSECHI Dominique

Etaient absents : RAYBAUT Annie, ALUNNI Charles et ANGELOZZI Alice

Le quorum est atteint.

Mme VANNUCCI Malika a été nommée secrétaire de séance.

Le Président expose au conseil les modalités de prise en charge financière du Voyage annuel de 5 jours qui se déroulera du 20 au 24 mai 2024 en Italie aux Cinque Terre et l'île d'Elbe.

Le coût prévisionnel de celui-ci est de 654 euros par personne.

Le Président propose que la participation de chacune des personnes qui s'inscrivent à ce voyage soit fixée à 550 euros et à 654 euros pour les personnes extérieures. Il propose également que le Centre Communal d'Action Sociale prenne en charge la différence.

**Le conseil d'administration,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE de fixer la participation individuelle au voyage annuel de 5 jours, du 20 au 24 mai 2024 en Italie, aux Cinque Terre et l'île d'Elbe à 550 euros et à 654 euros pour les personnes extérieures,

DECIDE que le Centre Communal d'Action Sociale prendra en charge la différence entre le coût réel et le tarif appliqué, soit 104 euros par personne.

Les sommes perçues seront versées sur l'article 706 et les crédits nécessaires seront imputés sur l'article 6248 du budget 2024.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an susdits,
pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260600366-20230703-2023-07-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

Publication : 06/07/2023

Le Président, Francis Tujague

La secrétaire de séance,

Malika VANNUCCI

Le Président,

Francis TUJAGUE